DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210531-lmc100000022084-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/06/2021
Réception Préfet : 03/06/2021
Publication RAAD : 03/06/2021

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-5/05**

OBJET : Renouvellement de la convention entre le Département de Seine-et-Marne, le collège Eugène Delacroix à Roissy-en-Brie et l'Institut Médico-Educatif des Grands-Champs pour l'accueil d'élèves au sein de la restauration scolaire.

L'Institut Médico-Educatif des Grands-Champs a sollicité le collège Eugène Delacroix à Roissy-en-Brie afin que soit renouvelé, pour l'année scolaire 2021/2022, l'accueil de ses élèves au sein de la restauration scolaire du collège. Une nouvelle convention définissant les conditions pratiques d'accès au restaurant scolaire de l'établissement est ainsi conclue entre le Département, l'Institut Médico-Educatif des Grands-Champs et le collège Eugène Delacroix.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°7,

VU l'article L213-2 du Code de l'Education relatif à la compétence du Département, en matière de restauration scolaire des collèges publics,

Vu l'article R531-52 du Code de l'Education relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu la délibération du Conseil départemental n°5/03 en date du 5 mars 2021 relative aux tarifs de la restauration scolaire dans les collèges publics,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le renouvellement de l'accueil des élèves et des accompagnateurs de l'Institut Médico-Educatif des Grands Champs au sein de la demi-pension du collège Eugène Delacroix à Roissy-en-Brie.

Article 2 : d'adopter la convention tripartite entre le collège Eugène Delacroix à Roissy-en-Brie, l'Institut Médico-Educatif des Grands Champs et le Département pour l'accueil des élèves et accompagnateurs au sein de la restauration, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : dans le cadre de cette convention, d'appliquer pour les élèves et les accompagnateurs de l'Institut Médico-Educatif des Grands-Champs, à compter du début de l'accueil, les tarifs pour les catégories « extérieurs et invités » fixés par délibération n°5/03 en date du 5 mars 2021, tels que définis dans la grille tarifaire appliquée aux commensaux dans les demi-pensions des collèges publics de Seine-et-Marne.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne